



**Consultation publique concernant le projet de communiqué
relatif à la méthode de détermination des sanctions pécuniaires**

L'Autorité de la concurrence lance une consultation publique destinée à lui permettre de recueillir les observations des personnes intéressées sur un projet de document décrivant la méthode de fixation des sanctions qu'elle impose en cas d'infraction aux règles de concurrence (cartels, ententes de marchés publics, abus de position dominante, etc.). Tous les intéressés sont invités à contribuer (entreprises, associations de consommateurs, cabinets spécialisés, universitaires, autres autorités de concurrence, etc.).

La consultation publique, lancée le lundi 17 janvier, est ouverte jusqu'au **vendredi 11 mars à 19h00**.

Les personnes souhaitant présenter des observations doivent le faire **exclusivement par courrier électronique** envoyé à l'adresse suivante : consultation.sanctions@autoritedelaconcurrence.fr

Les observations doivent impérativement être rédigées en utilisant le format « word ». Elles doivent comporter, en première page, le nom et les coordonnées de leur auteur. Les pages du document doivent être numérotées. Le document lui-même doit être structuré en paragraphes numérotés. »

[> Consulter le projet de communiqué relatif à la méthode de détermination des sanctions pécuniaires.](#)

[> Consulter le tableau comparatif des méthodes utilisées par les principales autorités de concurrence pour déterminer les sanctions](#)

[> Consulter le communiqué de presse du 17 janvier relatif au lancement de la consultation publique](#)